

Monsieur l'IA-DASEN,

Pour débiter cette CAPD estivale, nous tenions à vous faire remonter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le **sentiment général d'épuisement des personnels** en cette fin d'année scolaire. Epuisement non seulement dû au fonctionnement plus qu'énergivore de l'école ces dernières semaines pour essayer de maintenir une continuité pédagogique, mais causé également par une gestion plus que difficile et opaque des opérations de mouvement des personnels ainsi que les annonces ministérielles avec lesquelles le lendemain précédait trop souvent la veille... Aussi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire remonter à nos responsables administratifs cet état de fatigue qui concerne l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants, AESH, administratifs ou responsables de services. Certes la Nation a eu besoin de ses soignants, nous ne le contesterons pas loin de là mais des « bravos » pourraient aussi s'adresser à l'ensemble des enseignants, directeurs, et AESH.

Aujourd'hui, les promotions à la « Hors Classe » sont étudiées une dernière fois en CAPD puisque **la loi dite « de modernisation de la Fonction publique »** en a décidé ainsi. De « moderne », cette loi n'en a que le mot. « Rupture de confiance » entre l'administration et ses agents serait sans doute plus juste. Le SE-Unsa affirme de nouveau que la réduction des compétences des CAP est un vrai recul pour nos collègues et pour le paritarisme en général. De nombreux collègues se sont aperçus ces dernières semaines que le mouvement intra ne relevait plus de la CAPD, et que la transparence que garantissait la connaissance par les élus du personnel de l'ensemble des résultats a disparu. Nous ne remettons en cause ni l'honnêteté, ni la compétence des services mais la volonté du ministère de supprimer toute possibilité de regard des personnels autre que par voie de recours individuelle. Celle-ci sème des graines de défiance. Des collègues nous ont interpellés sur des situations précises, étonnés par certaines attributions de postes où le barème ne semble pas avoir été respecté (au moins en terme de discriminants), laissant planer un réel **sentiment d'injustice voire de suspicion** envers l'administration et parfois même entre collègues. Le paritarisme permettait un fonctionnement plus équilibré et plus juste de la gestion de carrière des personnels.

Pour en revenir à l'objet de cette CAPD, le SE-Unsa est satisfait que le taux de **promotion à la hors classe** des professeurs des écoles soit aligné sur celui des corps du second degré. Le SE-Unsa, qui demandait cette augmentation du ratio depuis très longtemps auprès du Ministère, se félicite de cette avancée. L'Unsa, signataire du protocole PPCR avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles, c'est dorénavant une réalité qui va offrir de réelles perspectives de carrière à tous les personnels. Cette bonne nouvelle n'empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d'accès à la hors classe : une augmentation du taux de promus et la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-vous de carrière. À ce jour, certains collègues vivent toujours comme une injustice cet avis « hors-sol », émis dans l'urgence et sur dossier par un IEN qui parfois ne les connaissait pas et qui ne reflète pas la réalité de leur pratique. Et nous nous interrogeons une fois encore, au-delà des avis injustes, sur le principe même de non-révision : que penseriez-vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'un enseignant qui émettrait un avis sur un élève à un instant T, pour ensuite conserver cet avis gravé dans le marbre, plusieurs années, quelle que soit l'évolution de cet élève ?

Les représentants élus du SE-Unsa 42 en CAPD.